



Office fédéral des assurances sociales  
Domaine AVS, prévoyance professionnelle et PC  
Secteur Prestations AVS/APG/PC  
Effingerstrasse 20  
CH-3003 Berne

Envoi par courriel : [sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch](mailto:sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch)

Berne, le 5 juin 2018

**Modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (OPC-AVS/AI)  
Procédure de consultation**

Monsieur le Président de la Confédération,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant le projet de modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (OPC-AVS/AI) et de nous avoir transmis les documents y afférents.

Dans le régime actuel, la Confédération participe aux dépenses des PC servant à couvrir le minimum vital au sens strict. Elle prend en charge cinq huitième des desdites dépenses. Pour les pensionnaires des EMS, la Confédération ne prend pas en charge la part qui dépasse la couverture du minimum vital à domicile ; celle-ci est entièrement à la charge des cantons. Pour calculer les dépenses prises en charge par la Confédération, une part en pour-cent est calculée sur la base d'une date de référence avant d'être appliquée aux dépenses effectives des cantons telles qu'elles apparaissent dans leur comptabilité. Dans la réglementation actuelle, le mois de décembre de l'année précédente est pris comme référence. Le Conseil fédéral propose désormais de se baser sur une date de l'année en cours afin de prévenir certaines distorsions qui peuvent se produire lorsque les cantons modifient leur législation pour l'année suivante. Ainsi, le Conseil fédéral souhaite retenir le mois de mai de l'année courante pour procéder au calcul de la part fédérale. Le mois de mai devrait également être déterminant pour fixer le remboursement des frais administratifs par la Confédération. Ces modifications n'appellent pas de remarques particulières de la part du Parti socialiste suisse (PS), qui apporte son soutien aux nouvelles dispositions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

**Parti socialiste  
Suisse**

Theaterplatz 4  
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)



Parti socialiste  
suisse

Christian Levrat  
Président

Jacques Tissot  
Secrétaire politique